



Le 4 décembre 2006

Madame Sophie FURON  
Présidente du CPNS  
BP 432

85804 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE cedex

Objet : pêche aux tellines

Nos réf. : FM/JB/VM

Madame la Présidente,

La nouvelle demande par les pêcheurs professionnels de Vendée d'exploiter les gisements de pignons sur le littoral des communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts, a eu pour effet de provoquer une réunion entre les élus des Communes précitées, la Direction Départementale des Affaires Maritimes de Noirmoutier et le Président du Comité Régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM).

Monsieur MARTINET, Maire de Notre-Dame-de-Monts, Monsieur PAJOT, 1<sup>er</sup> Adjoint de la municipalité de Saint-Jean-de-Monts et moi-même, assistions à cette réunion : nous avons accepté uniquement une évaluation des stocks de pignons par IFREMER, en précisant notre désir d'être informés sur les lieux, dates, jours et heures des prélèvements, afin d'assister à cet échantillonnage.

Je vous joins le compte-rendu de cette réunion, ainsi que l'arrêté et la délibération concernant cette affaire en 2003.

Si vous souhaitez d'autres informations sur ce sujet, vous pouvez me joindre en Mairie le lundi matin sur rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Florimond MORINEAU

Adjoint au Maire, chargé du littoral

